

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Christophe LECOUTRE en qualité de Professeur des Universités à compter du 1er septembre 2009 ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois.

ARRETE

Article 1:

Délégation est donnée à *Monsieur Christophe LECOUTRE*, Professeur des Universités et porteur du projet « Maitrise des applications de l'Intelligence Artificielle (MAIA) », à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'université d'Artois et dans la limite de ses attributions, et à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté, les actes, décisions, documents relevant de ce projet :

A. Domaine Financier

Dans la limite des crédits du « Projet MAIA » ouverts sur les EOTP PIA4MSEEDFUN, PIA4MCOMMUNI, PIA4MSCPARTI du centre financier 905CRCOV :

- bons de commande.
- certifications du service fait valant ordre de payer,
- certificats administratifs, justificatifs de paiement et constatation des recettes,
- états de frais correspondant aux ordres de mission en France,

B. Gestion des personnels

- ordres de mission en France (à l'exclusion des ordres de missions internationaux qui doivent recevoir le contreseing de la Présidente).

Article 2:

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée cidessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire.

Article 3:

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 26 mai 2025

La Présidențe

Anne DAGUÉT-GAGEY

Publication sur le site web le : 26 mai 2025 Publication sur l'intranet le : 26 mai 2025

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 26 mai 2025